

## PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MARDI 26 MAI 2015

ACKERMANS & van HAAREN SA

Le soussigné, .....  
propriétaire de ..... actions dématérialisées et/ou .....  
actions nominatives d'Ackermans & van Haaren SA dont le siège social est établi à 2000 Anvers,  
Begijnenvest 113, désigne comme mandataire spécial avec possibilité de substitution:  
.....  
à qui il/elle donne tous pouvoirs pour le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tient  
le 26 mai 2015 à 15.00 heure au siège social de la société.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

1. **Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**
2. **Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**
3. **Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés**  
Proposition de décision : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2014, y compris l'approbation d'un dividende brut de **1,82 euro** par action.  
 Pour  Contre  Abstention
4. **Décharge aux administrateurs**  
Proposition de décision : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  

Alexia Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Luc Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Jacques Delen	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Teun Jurgens	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Macharis	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Julien Pestiaux	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Thierry van Baren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Frederic van Haaren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Willaert	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
5. **Décharge au commissaire**  
Proposition de décision : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  
 Pour  Contre  Abstention
6. **Renouvellement du mandat d'administrateur**  
Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Julien Pestiaux** pour une période de quatre (4) ans en tant qu'administrateur indépendant vu qu'il répond à toutes les critères d'indépendance de l'article 526ter du Code des sociétés et de l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

L'administrateur recevra une rémunération annuelle de base de 30.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros maximum par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination. Au cas où le conseil d'administration désigne Julien Pestiaux à nouveau comme membre du comité d'audit, il recevra une rémunération annuelle additionnelle de 5.000 euros.

**Julien Pestiaux** (°1979, belge) a obtenu le diplôme d'ingénieur civil en électromécanique (spécialité énergie) en 2003 à l'Université Catholique de Louvain et a obtenu aussi un master en engineering management à la Cornell University (Etats-Unis). Julien Pestiaux se spécialise dans les matières d'énergie et de climat et est associé chez Climact, un bureau de conseils dans ce segment. En 2014, il a collaboré avec le "Department for Energy and Climate Change" britannique et avec un consortium international en vue de développer un modèle global pour analyser la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Auparavant, il a été actif durant 5 ans comme consultant et chef de projet chez McKinsey & C°. Julien Pestiaux a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 2011 et est membre du comité d'audit.

Pour  Contre  Abstention

**7. Rapport de rémunération**

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération.

Pour  Contre  Abstention

**8. Délai de préavis**

Proposition de décision : approbation d'un délai de préavis de 18 mois en cas de résiliation par la société du contrat de services indépendants avec Monsieur André-Xavier Cooreman, membre du comité exécutif.

Pour  Contre  Abstention

**9. Tour de table**

Le mandataire peut, en vertu de cette procuration, représenter le soussigné à toutes les assemblées ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour à cause du report de l'assemblée générale ordinaire mentionnée ci-dessus.

Fait à ..... le ..... 2015.